

Un permis est exigé pour construire ou modifier un lien routier vers une route à accès limité (*entretenu par le personnel du gouvernement du Yukon*). **REMARQUE** : Les travaux ne peuvent être réalisés avant la délivrance du permis par la Direction de l'entretien du ministère de la Voirie et des Travaux publics.

DEMANDE DE PERMIS – MARCHÉ À SUIVRE

1. **Documentation obligatoire** – Joindre les pièces suivantes à la demande :

- Formulaire de demande dûment rempli et signé, accompagné, au besoin, de tout détail pertinent sur le projet proposé;
- Paiement des droits applicables de 100 \$ (par chèque [à l'ordre du gouvernement du Yukon] ou par carte de crédit ou de débit [au téléphone ou sur place, dans les bureaux de Whitehorse]);
- Attestation d'assurance valide pour la durée des travaux – voir le point n° 2;
- Carte (échelle de 1:50 000) ou schéma détaillé indiquant l'emplacement et illustrant l'étendue des travaux;
- Attestation du statut domanial (certificat de titre, document d'évaluation de l'impôt foncier, bail, permis d'utilisation des terres, etc.) accompagnée d'une autorisation écrite d'accès à la propriété;
- Plan ou schéma détaillé des limites de la propriété et carte (échelle de 1:50 000) ou photo aérienne de l'emplacement. Note : indiquer le point de repère routier (borne kilométrique) de la propriété.

Les documents ci-dessus sont obligatoires. Le processus sera interrompu si une demande est incomplète.

À Whitehorse : on peut déposer une demande en personne (9029 Quartz Road, bâtiment 1275, à l'étage), par courriel, par télécopieur ou par la poste (coordonnées au bas de la page 2).

En région : on peut déposer une demande en personne (durant les heures normales de travail) au responsable régional des routes qui se chargera de l'acheminer au bureau de Whitehorse, ou par courriel, par télécopieur ou par la poste.

2. **Assurance responsabilité** – Une assurance est requise pour réaliser des travaux sur une route ou une emprise routière. Présenter une preuve d'assurance responsabilité de 2 000 000 \$ qui désigne le gouvernement du Yukon comme « assuré additionnel ».
3. **Exigences connexes** – Selon le projet, la demande peut faire l'objet d'exigences connexes, notamment la réalisation d'une inspection par l'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon (OEESY) ou l'obtention d'autres permis (ex. permis d'utilisation des terres). Une copie des attestations de conformité à ces exigences doit être remise pour la délivrance du permis.
4. **Zone résidentielle ou agricole** – Durant les heures normales de travail, prendre rendez-vous avec le responsable régional des routes pour une visite des lieux. Il réalisera une évaluation interne distincte à ce moment-là. Le processus de demande peut prendre quatre (4) à six (6) semaines. En cas de doute quant à la distance de visibilité du site, une équipe peut être envoyée sur les lieux pour vérifier que les normes de sécurité peuvent être respectées.
5. **Zone commerciale, d'habitation à logements multiples ou de ressources naturelles** – Le processus de demande pour ces zones est plus complexe et prend généralement six (6) à huit (8) semaines. Les demandes doivent être remises à la Direction de l'entretien à Whitehorse (9029 Quartz Road, bâtiment 1275, à l'étage).

En plus de la documentation indiquée ci-dessus, des informations et des pièces justificatives supplémentaires pourraient être exigées :

- **Zone commerciale** – Documents : plan d'affaires, calendrier des travaux de construction et plans des installations prévues. Informations : horaire des activités, saison d'ouverture, estimation des chiffres de la fréquentation et signalisation routière proposée.

- **Zone d'habitation à logements multiples** – Documents : plan du projet immobilier (généralement réalisé par un ingénieur professionnel), plan de lotissement, analyse de la circulation locale, amélioration des routes ou des chemins locaux, évaluation environnementale et socioéconomique et autorisations d'utilisation des terres.
- **Zone de ressources naturelles (exploration ou exploitation de ressources forestières, minières, etc.)** – Documents : plan de récolte de bois d'œuvre et plan de gestion de la circulation. Informations : estimation de la circulation, configuration des véhicules, horaires d'activité prévus, plan de gestion de la circulation, saison d'exploitation. En outre, certains projets peuvent nécessiter une évaluation environnementale et socioéconomique et des autorisations d'utilisation des terres, notamment de la part des Premières nations.

6. Complément d'information :

- Un délai de six (6) mois est accordé aux demandeurs qui doivent fournir des informations ou des documents supplémentaires ou qui doivent réaliser des travaux préparatoires. Passé ce délai, si ces conditions ne sont pas remplies, la demande de permis sera annulée. Selon la situation, un demandeur peut présenter une demande écrite de report de la date limite.
- L'autorité du ministère de la Voirie et des Travaux publics ne s'applique qu'aux travaux sur les routes et leur emprise. Des autorisations d'utilisation des terres peuvent être exigées si le projet de lien routier vise des terres relevant du Commissaire du Yukon, du gouvernement fédéral, ou des Premières nations.
- Si la demande est approuvée, le demandeur devra lire et signer un document l'informant des modalités d'utilisation du permis et de sa date d'expiration. Une fois le permis délivré, le détenteur pourra commencer les travaux. Si le permis est refusé, le demandeur en sera avisé.

Les conditions générales suivantes font partie des modalités d'utilisation des permis et, selon les particularités de chaque demande, d'autres pourront s'y ajouter :

- Le permis n'est valable que pour le projet décrit dans la demande. Toute modification doit faire l'objet d'une nouvelle demande.
- Le titulaire du permis peut décider de réaliser lui-même les travaux ou d'embaucher un entrepreneur. Les travaux doivent être effectués conformément aux modalités prévues pour le permis et aux normes de construction en vigueur.
- Tout lien routier construit par le titulaire d'un permis doit faire l'objet d'une inspection finale par le responsable des routes afin de vérifier la conformité aux normes de conception et de construction en vigueur. Une fois les travaux terminés, le titulaire doit en informer le responsable des routes ou la Direction de l'entretien. Si d'autres travaux doivent être effectués, le demandeur pourra déposer une nouvelle demande de permis.
- Si le permis vise un projet temporaire, les travaux de destruction de la voie d'accès et de restauration du site doivent être entièrement réalisés dans le délai indiqué sur le permis, aux frais du demandeur.
- Un permis deviendra nul et sans effet si, dans les douze (12) mois suivant sa délivrance, le lien routier n'est pas construit ou si, en cas de non-conformité aux exigences de la Direction de l'entretien, les travaux correctifs ne sont pas réalisés.
- Le lien routier pourrait être déplacé en raison du développement d'un site d'emprunt (ex. gravière).
- Il appartient au demandeur de vérifier la présence de câbles électriques souterrains sur l'emprise routière et, le cas échéant, d'indiquer leur emplacement. Le gouvernement du Yukon ne peut être tenu responsable des câbles endommagés lors des travaux réalisés dans le cadre du permis.

Direction de l'entretien (W-12)

C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Téléphone : 867-667-8250 • Sans frais : 1-800-661-0408, poste 8250

Télécopieur : 867-667-3648

Courriel : highway.permits@gov.yk.ca

Nom du demandeur/de l'entreprise	
Adresse postale complète	
Téléphone	
Télécopieur	
Courriel	

LIEN ROUTIER VISÉ

EMPLACEMENT

Nom de la route/du chemin <i>(s'il ne s'agit pas d'une route principale ou secondaire, inscrire le nom usuel de la voie)</i>	Borne kilométrique
<input type="checkbox"/> Côté droit <i>Côté droit : sens de kilométrage croissant. Côté gauche : sens de kilométrage décroissant.</i>	<input type="checkbox"/> Construction
<input type="checkbox"/> Côté gauche	<input type="checkbox"/> Lien routier permanent
<input type="checkbox"/> Modification	<input type="checkbox"/> Lien routier temporaire, requis jusqu'au _____

TYPE D'ACCÈS

<input type="checkbox"/> Privé	<input type="checkbox"/> Agricole	<input type="checkbox"/> Accès aux ressources naturelles
<input type="checkbox"/> Public	<input type="checkbox"/> Commercial (une seule entreprise)	<input type="checkbox"/> Commercial (deux entreprises)

STATUT DU TERRAIN

Décrire le terrain qui est ou qui sera relié à la route. (Note : Si le demandeur n'est pas le propriétaire du terrain visé par la présente, il doit fournir une autorisation écrite du propriétaire.)

Lot n°	Plan n°	<input type="checkbox"/> Autorisation de l'OESSY Projet n° : _____
<input type="checkbox"/> Terrain privé (titre de propriété)		
<input type="checkbox"/> Terrain loué (nom du propriétaire) : _____ Type : _____		
<input type="checkbox"/> Convention d'achat-vente avec : _____		
<input type="checkbox"/> Permis d'utilisation des terres n° : _____ Date d'entrée en vigueur : _____ Date d'expiration : _____		
<input type="checkbox"/> Terrain mis de côté : _____		
<input type="checkbox"/> Autre : _____		

Si le terrain visé par la présente n'appartient pas au demandeur, fournir les coordonnées du propriétaire.

Nom du propriétaire en titre	
Adresse postale complète	
Téléphone	
Télécopieur	
Courriel	

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Fournir toute information supplémentaire pertinente sur l'utilisation du lien routier pour l'évaluation de la présente demande (utiliser une feuille séparée au besoin) :

Matériel requis :

Fournisseur du matériel :

Nom de l'entrepreneur (le cas échéant) :

Calendrier proposé : Date de début : _____ Durée : _____

DÉCLARATION

Je comprends que la présente est uniquement une demande de permis et que, pour l'heure, aucune autorisation n'a été accordée pour réaliser les travaux.

Je comprends que le permis sera assorti de diverses modalités et que, si ma demande est acceptée, je devrai les respecter lors de la réalisation des travaux.

Je ne pourrai effectuer les travaux qu'après réception du permis délivré par la Direction de l'entretien, à condition de respecter les modalités qui s'y rattachent.

Nom du demandeur (lettres détachées)	
Signature du demandeur	
Date	